

Nom commercial: Silbernitrat-Lösung 10%

Date de révision: 08.04.09

Numéro de la matière: 186500

Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.04.09

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial

Silbernitrat-Lösung 10%

Item-No. 18650000

Identification de la société/entreprise

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Numéro de 0041 (0)44 251 51 51

téléphone d'appel

d'urgence

02. Dangers possibles

Symboles de danger

C

Corrosif

N

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

34

Provoque des brûlures.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

03. Composition / information sur les composants

Composants dangereux

Nitrate d'argent

No. CAS 7761-88-8

No. EINECS 231-853-9

Concentration 9.5 - 10.5 %

Classification N, R50/53

C, R34

04. Premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées.. Ne pas faire vomir.. Appeler immédiatement le médecin.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre

Nom commercial: Silbernitrat-Lösung 10%

Date de révision: 08.04.09

Numéro de la matière: 186500

Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.04.09

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Le produit n'est pas combustible.; En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:; Vapeurs nitreuses (NOx)

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles**

Ne pas toucher. Ne pas inhaler les vapeurs.. Assurer un apport d'air frais.. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

07. Manipulation et stockage**Manipulation****Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.. Protéger de l'action de la lumière.

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Contrôle de l'exposition professionnelle**Protection des mains**

Matériau approprié	nitrile		
L'épaisseur du matériau		0.35	mm
La durée de pénétration		480	min
Matériau approprié	butyle		
L'épaisseur du matériau		0.5	mm
La durée de pénétration		480	min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

09. Propriétés physiques et chimiques



Nom commercial: Silbernitrat-Lösung 10%

Date de révision: 08.04.09

Numéro de la matière: 186500

Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.04.09

Informations générales

Etat	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**Point d'éclair**

Valeur		°C
Remarque	non déterminé	

Point d'ébullition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Température d'inflammabilité

Remarque	non applicable
----------	----------------

Limites des explosibilité

Remarque	non applicable
----------	----------------

Densité

Valeur	env. 1.090		g/cm ³
température	20	°C	

Temps d'écoulement

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Hydrosolubilité

Remarque	miscible
----------	----------

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Protéger de l'action de la lumière.

Matières à éviter

De l'ammoniaque, Réagit au contact des alcools., Réaction avec des composés d'ammonium, Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**Effet irritant / caustique****Irritation aiguë de la peau**

Remarque Corrosif

Corrosion aiguë des yeux

évaluation Corrosif

12. Informations écologiques**Information supplémentaire sur l'écologie**

Toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination**Déchets de résidus**



Nom commercial: Silbernitrat-Lösung 10%

Date de révision: 08.04.09

Numéro de la matière: 186500

Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.04.09

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
 Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
 Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU 3264
 Classe 8
 Groupe d'emballage II
 Carte pour désignation du danger 8
 Désignation de la marchandise LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU 3264
 Classe 8
 Groupe d'emballage II
 Désignation de la marchandise CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

Transport aérien

No. ONU 3264
 Classe 8
 Groupe d'emballage II
 Désignation de la marchandise CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

15. Informations réglementaires**Étiquetage selon les Directives CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires.

Symboles de danger

C Corrosif
 N Dangereux pour l'environnement

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Nitrate d'argent

Phrase(s) de risque

34 Provoque des brûlures.
 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Nom commercial: Silbernitrat-Lösung 10%

Date de révision: 08.04.09

Numéro de la matière: 186500

Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.04.09

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3
Classification according to Annex 4 VwVwS

16. Autres données

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

34	Provoque des brûlures.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.